



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

Utilisation des directives internationales par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

Troisième édition

ÉTUDE DE CAS



Utilisation des directives internationales par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

Troisième édition

ÉTUDE DE CAS



Introduction

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP) et ses adhérents militent pour que soient mises en place des directives et des politiques internationales s'appuyant sur des travaux de recherche sérieux qui permettront de garantir le respect, la protection et la réalisation des droits humains des travailleurSEs¹ du sexe. NSWP demande que les travailleurSEs du sexe soient impliquées de façon significative dans l'élaboration des politiques. Ce sont elles/eux qui sont, en effet, les mieux placés pour concevoir les lois, les politiques et les programmes qui concernent directement leur vie et leur travail.

Le présent document est la troisième étude de cas d'une série que NSWP réalise actuellement sur une période de cinq ans, pour mesurer et rendre compte de l'impact qu'ont les directives et les politiques internationales que NSWP et ses adhérents ont aidés à concevoir et dont ils se servent dans leur travail. NSWP suivra aussi la façon dont ses adhérents se servent de ces Directives internationales pour le déroulement des actions de plaidoyer sur le plan local, national et régional.

NSWP

NSWP est un réseau international d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe comptant plus de 260 membres dans 80 pays. Il a pour mission de promouvoir les revendications des travailleurSEs du sexe dans le monde et de mettre en lien les réseaux régionaux qui luttent pour la défense des droits des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs du sexe. NSWP défend le droit des travailleuses du sexe à la santé et à l'accès aux services sociaux ainsi que leur droit à vivre libres de toute maltraitance ou discrimination et promeut l'autodétermination des travailleuses du sexe.

Tous les membres de NSWP adhèrent à la Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et la loi ainsi qu'aux trois valeurs fondamentales de NSWP :

- La reconnaissance du travail du sexe comme un travail.
- L'opposition à toutes les formes de criminalisation et à toute autre oppression juridique du travail du sexe (y compris vis-à-vis des travailleurSEs du sexe, des clients, des tierces parties², des familles, des partenaires et des amiEs).
- Le soutien à l'auto-organisation et à l'autodétermination des travailleurSEs du sexe.

1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

2 Le terme « tierces parties » comprend les employeurs, les tenanciers de maisons closes, les réceptionnistes, les aides, les chauffeurs, les propriétaires, les hôtels qui louent des chambres aux travailleurSEs du sexe et qui que ce soit qui facilite le travail du sexe.



Le secrétariat mondial est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique de NSWP et de la gestion quotidienne de l'organisation. C'est la coordinatrice mondiale qui, sous la direction du conseil d'administration, dirige le secrétariat. Les membres du conseil d'administration viennent des cinq régions, sont élus par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe membres de NSWP et leur rendent des comptes.

La majorité des membres du personnel de NSWP, ainsi que des consultants, sont des travailleurSEs du sexe et la priorité est donnée, au cours du recrutement, aux candidats qui répondent aux exigences du poste et ont une expérience du travail du sexe. NSWP ne demande pas à son personnel, à ses consultants ou aux membres du conseil de révéler publiquement qu'ils sont travailleurSEs du sexe. Néanmoins, la coordinatrice mondiale, la/le présidentE et le/la vice-présidentE doivent être des travailleurSEs du sexe (ou doivent l'avoir été) et être prêtEs à s'exprimer en public en tant que travailleurSEs du sexe.

NSWP est une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe. Les organisations membres de NSWP ayant le droit de vote doivent donc être dirigées par des travailleurSEs du sexe et garantir la participation significative des travailleurSEs du sexe à tous les niveaux de leur organisation.

Historique

Conseils pratiques pour des interventions collaboratives, un document aussi connu sous le nom d'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT), a été élaboré en collaboration avec des organisations membres de NSWP du monde entier. Il a été publié par l'OMS, le FNUAP, ONUSIDA, NSWP, la Banque mondiale et le PNUD en 2013 pour favoriser des programmes de lutte contre le VIH/sida respectueux des droits humains et pilotés par la communauté. Depuis lors, ce document est devenu la référence en matière de directives internationales pour les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe. Il a été adopté par le Fonds mondial, le programme international pour les populations clés, Bridging the Gaps, qui est financé par les Pays-Bas et le programme pour les populations clés financé par les États-Unis, Linkages. Depuis sa publication, NSWP a créé des partenariats avec des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe régionaux : l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA), le Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), la Coalition des travailleurSEs du sexe des Caraïbes (CSWC), le Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie centrale (SWAN), le Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe (ICRSE), et la Plateforme pour les personnes exerçant le travail du sexe en Amérique latine (PLAPERTS) pour que les travailleurSEs du sexe connaissent mieux le SWIT et pour renforcer la capacité des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à promouvoir la mise en œuvre du SWIT. L'étude de cas sur le SWIT détaille les étapes du développement du SWIT et du travail effectué par NSWP pour promouvoir son lancement et sa mise en œuvre.



En 2016, Amnesty International a publié un document intitulé Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe, ainsi que quatre rapports détaillés concernant les droits humains des travailleurSEs du sexe à Buenos Aires en Argentine, à Hong Kong, en Norvège, et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. NSWP a analysé l'impact de ce document dans un document intitulé Mesurer l'impact de la Résolution Adoptée par Amnesty International sur la Protection des Droits des TravailleurSEs du Sexe et la Décriminalisation du Travail du Sexe, et aussi dans la première étude de cas de cette série.

Objectifs

NSWP a identifié les objectifs suivants pour cette étude de cas d'une durée de cinq ans :

Objectif n° 1

Surveiller et réfléchir à l'impact qu'ont diverses politiques locales et nationales favorables à la protection des droits des travailleurSEs du sexe et à la décriminalisation totale de travail du sexe.

Objectif n° 2

Surveiller et réfléchir à l'impact qu'ont diverses politiques locales et nationales faisant obstacle à la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe tels qu'ils sont établis dans la Déclaration de consensus de NSWP.

POURQUOI ? Les politiques internationales relatives au travail du sexe ont un impact sur les vies des travailleurSEs du sexe au quotidien.

Suivi et compte rendu des actions

Action n° 1

Travailler en collaboration avec les organisations internationales de défense des droits des travailleurSEs du sexe pour promouvoir une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains en faisant notamment un travail de plaidoyer auprès du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Action n° 2

Travailler en collaboration avec les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe afin de renforcer la capacité des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à promouvoir le lancement et la mise en œuvre du SWIT.

Action n° 3

Continuer de décrire et de rendre compte de l'impact de la Position d'Amnesty International au niveau mondial et national.



ACTION N° 1

Créer des alliances avec des organisations internationales de défense des droits des femmes

En 2013, le conseil d'administration de NSWP a approuvé un plan stratégique qui prévoyait de renforcer les alliances avec le mouvement de défense des droits des femmes. Les militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe ont essayé de créer des ponts entre les deux mouvements mais ils/elles continuent de se heurter à l'hostilité des femmes qui luttent au sein de ce mouvement. À la suite de la réunion du conseil, plusieurs alliés potentiels ont été identifiés et une communication a été établie. Ce n'est cependant pas avant 2016 qu'une réelle alliance structurée a été mise en place, après le lancement de deux initiatives concrètes :

- 1 L'invitation lancée par ONU femmes à NSWP pour contribuer à la conception de leur nouvelle politique sur le travail du sexe et,
- 2 L'invitation lancée par IRAW-AP à NSWP pour participer à une réunion d'experts sur les droits des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

La proposition pour l'élaboration de la nouvelle politique d'ONU femmes relative au travail du sexe, qui reposait sur une consultation en ligne, a soulevé d'importantes inquiétudes concernant notamment le manque de transparence du processus d'élaboration de la politique et la faible participation significative des travailleurSEs du sexe. Ces inquiétudes étaient partagées par les membres de NSWP mais aussi par de nombreuses organisations et militantes pour les droits des femmes. NSWP a donc collaboré avec plusieurs organisations du mouvement des femmes alliées des travailleurSEs du sexe afin de contester la proposition d'ONU femmes : une lettre a été rédigée conjointement et a été signée par 190 organisations de défense des droits des femmes, de défense des droits humains et de défense des droits des travailleurSEs du sexe.

En 2017, NSWP a continué de surveiller ONU femmes et de collaborer avec ses alliés du mouvement des femmes pour exiger que les travailleurSEs du sexe participent de façon significative à l'élaboration d'une éventuelle politique sur le travail du sexe dont la portée s'étendrait au-delà de la position officielle d'ONU femmes au sein du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

NSWP a invité un petit nombre d'organisations de défense des droits des femmes et de défense des droits humains à rejoindre une alliance informelle afin de développer plus avant la collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes. Pendant toute l'année 2017 et le début de 2018, ce groupe des membres de l'alliance a travaillé sur un ensemble de principes et de valeurs communs ; le groupe a pris grand soin de laisser à tous les membres le temps de se concerter avec leur organisation et d'obtenir leur aval. Les membres de l'alliance se sont rencontrés pour la première fois à Genève du 29 juin au 1er juillet 2018 où il a été décidé de lui donner le nom d'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (Sex Worker Inclusive Feminist Alliance/SWIFA)³. Le groupe a préparé une note conceptuelle présentant les trois domaines prioritaires d'action collaborative :

- Garantir que l'ensemble des Nations Unies adoptent une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains.
- Aider les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à se mettre en contact avec les organes de traités des Nations Unies et à connaître les procédures spéciales des Nations Unies.
- Soutenir les travailleurSEs du sexe pour qu'elles/ils participent aux espaces créés par le mouvement pour les droits des femmes.

3 Les principaux membres de SWIFA sont les suivants : Le Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), Amnesty International, le Centre for Women's Global Leadership (CWGL), CREA, l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW), le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP), la Coalition internationale pour la santé des femmes (IWHC), International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IRAW Asia Pacific), de la Open Society Foundations (OSF) et le Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs (WGNRR/RMFDR).



Pendant cette période, NSWP a continué à collaborer avec IWRAW-AP pour concevoir des outils pouvant faciliter la prise de contact entre les travailleurSEs du sexe et le comité CEDAW.

Pendant l'année 2017, NSWP a travaillé avec IWRAW-AP pour préparer deux documents intitulés Cadre relatif aux droits des travailleuses du sexe et à la CEDAW et Directives relatives aux rapports parallèles sur la CEDAW et les droits des travailleuses du sexe, publiés en avril 2018. NSWP a également publié le Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en juillet 2018, un résumé du document d'origine également traduit en chinois, français, russe et espagnol.

NSWP surveille les Observations finales que le comité CEDAW a incluses dans ses rapports aux États membres concernant le travail du sexe et les femmes travailleuses du sexe. Le comité a demandé aux pays d'abroger les lois qui criminalisent ou pénalisent le travail du sexe et de garantir que les droits des travailleurSEs du sexe sont respectés. Malheureusement, l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes est encore très présent et beaucoup de recommandations encouragent les pays à adopter une législation visant à mettre fin à la demande de travail du sexe rémunéré. Les travailleurSEs du sexe signalent que dans tous les pays où un tel cadre juridique a été mis en place, elles/ils sont davantage vulnérables à la violence et aux violations de leurs droits. En 2017, NSWP a réagi face à cette tendance inquiétante en publiant un document de politique générale sur l'impact des lois visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré sur les travailleuses du sexe. Grâce au soutien financier de Mama Cash, NSWP a pu organiser une réunion thématique avec les membres du comité CEDAW afin de leur présenter ce document pendant la 68e session du comité. Huit membres du comité CEDAW et des représentants des organisations membres de NSWP ont participé à cette réunion : KESWA et BHESP du Kenya, PION de Norvège, Project X de Singapour et SANGRAM d'Inde. Des représentants du mouvement pour les droits des femmes ont aussi participé, dont Amnesty International, IWHC, IWRAW-AP, WGNRR, CREA et Mama Cash.

NSWP continue d'apporter une aide technique aux équipes de pays pour rédiger et soumettre des rapports parallèles sur les femmes travailleuses du sexe dans leur pays. NSWP a obtenu des financements de PITCH pour aider les équipes de pays du Mexique, de Nouvelle-Zélande, de Macédoine et du Népal à soumettre des rapports parallèles et participer à la 70e et 71e sessions du comité CEDAW en 2018.

Les travailleurSEs du sexe sont souvent marginaliséEs par les groupes de femmes et excluEs des rapports parallèles de la coalition nationale soumis au comité CEDAW. Les travailleurSEs du sexe qui ont présenté leurs rapports parallèles à Genève avaient des expériences différentes de ce phénomène. Dans certains pays, les travailleurSEs du sexe ont pu travailler en collaboration avec des groupes de femmes qui les soutiennent sur la rédaction des rapports parallèles. Cependant, dans les pays où ce sont les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes qui dominent les espaces de femmes, les travailleurSEs du sexe ont été confrontéEs à des réactions hostiles et ont été excluEs.

NSWP continue d'apporter son soutien à ses membres pour qu'ils puissent prendre contact avec le comité CEDAW en 2019.

« Notre mission, en tant que défenseurs des droits humains, est notamment d'aider les gens à comprendre l'impact – et parfois les conséquences inattendues – d'actions qui semblent, à certains, aller dans le bon sens ; il existe une tendance idéologique et morale qui dépeint le travail du sexe comme une activité intrinsèquement mauvaise et immorale et les travailleurSEs du sexe comme des personnes "abîmées", et il s'agit de démontrer le contraire.

... Nous avons commencé une conversation avec le comité concernant le respect et la protection de tous les droits des femmes, non seulement en matière de protection de la violence mais aussi en ce qui concerne d'autres droits. Le changement commence toujours avec une conversation. »

Ruth Morgan Thomas, coordinatrice mondiale de NSWP



Travailler avec le comité CEDAW : l'impact national

Grâce aux rapports parallèles soumis par les travailleurSEs du sexe au comité CEDAW pendant ses 68e et 70e sessions, les gouvernements ont été questionnés quant aux problèmes soulevés par les travailleurSEs du sexe. Le comité a donc mentionné dans ses Observations finales certains de ces problèmes. Par exemple, la violence policière et les arrestations arbitraires (Australie, Kenya, Macédoine, Mexique, Népal), le dépistage obligatoire du VIH et des IST (Kenya), l'accès aux services de santé, aux services juridiques et à la protection sociale (Macédoine, Népal), la criminalisation (Australie, Kenya, Norvège), l'accès à la justice (Kenya), la discrimination à l'égard des travailleurSEs du sexe (Macédoine) et des personnes transgenres (Mexique, Singapour), les poursuites en justice des travailleurSEs du sexe à cause de lois de lutte contre la traite humaine (Mexique, Népal) et les droits des travailleurSEs du sexe migrantEs (Singapour, Nouvelle-Zélande). Le comité CEDAW continue malgré tout à faire des recommandations qui ne protègent pas les droits des travailleurSEs du sexe. Il recommande par exemple de mettre en œuvre des programmes pour « aider les travailleurSEs du sexe à sortir de l'industrie du sexe » (Kenya, Népal, Norvège, Mexique, Macédoine) et des mesures pour réduire la demande de services sexuels rémunérés (Kenya, Australie) qui entravent l'accès des travailleurSEs du sexe à la justice et à des services essentiels.

LE KENYA

Les organisations de défense des droits des femmes au Kenya ont hésité à travailler avec les travailleurSEs du sexe au début mais en coopérant avec le comité CEDAW, KESWA et ses membres ont pu former des alliances avec le mouvement de défense des droits des femmes. Après la session du comité CEDAW, des ONG du Kenya ont créé un comité pour réfléchir sur la façon dont les Observations finales peuvent être utilisées pour faire avancer les droits de toutes les femmes. Par ailleurs, KESWA a pris contact avec la Fédération internationale des avocates du Kenya et FEMNET afin de renforcer leur capacité.

« Les travailleurSEs du sexe s'isolent souvent avec leurs problèmes et c'est pourquoi rassembler les travailleurSEs du sexe et le mouvement pour les droits des femmes était important. »

Phelister Abdalla, Coordinatrice de KESWA

LA NORVÈGE

En 2016, le gouvernement norvégien a remis en question la légitimité et la méthodologie du rapport d'Amnesty International sur la criminalisation du travail du sexe en Norvège (en anglais) : *The Human Cost of "Crushing" the Market*. Pourtant au moment de la procédure d'examen des pays par le comité CEDAW, un haut responsable du ministère de la justice et de la santé a présenté une approche différente. Le gouvernement a reconnu la critique des travaux de recherche ayant servi à justifier la criminalisation de l'achat de sexe et reconnu la légitimité du rapport d'Amnesty International qui rend compte de l'impact négatif de la loi.

Dans ses Observations finales à la Norvège, le comité CEDAW a reconnu, pour la première fois, que le modèle nordique avait des conséquences « inattendues » :

« Le Comité est préoccupé par les conséquences inattendues de la criminalisation, depuis 2009, de l'achat d'activités sexuelles ou d'un acte sexuel auprès d'adultes, en particulier par le risque accru pour la sécurité personnelle et l'intégrité physique des prostituées, comme en témoigne le faible taux de signalement des violences physiques et des violences sexuelles et des cas d'exploitation et de harcèlement, et par le risque que ces femmes soient expulsées des locaux qu'elles occupent lorsqu'elles les utilisent à des fins de prostitution »



Le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a recommandé à la Norvège d'adopter une approche respectueuse des droits humains des travailleurSEs du sexe et de mener à long terme des recherches permettant de concevoir des programmes basés sur des connaissances factuelles qui permettent de protéger les droits des travailleurSEs du sexe. À la suite de la session de la CEDAW, le ministère norvégien de la justice a invité Amnesty International, PION et d'autres organisations de travailleurSEs du sexe à se réunir pour discuter d'une nouvelle approche. Le gouvernement norvégien a néanmoins annoncé en 2018 qu'il préparerait un texte de loi général pour la prévention du crime et que cette loi s'appliquerait au travail du sexe. PION a demandé au gouvernement de fournir une explication quant à cette décision.

SINGAPOUR

La violence policière à Singapour est un problème qui a été mentionné dans le rapport parallèle des travailleurSEs du sexe mais aussi dans le rapport parallèle de la coalition de Singapour. Il n'y avait pourtant rien à ce sujet dans les Observations finales que le comité CEDAW a faites à Singapour. Néanmoins, durant la session du comité, après que les membres du comité ont posé des questions sur la violence policière dont souffrent les travailleurSEs du sexe, le ministère de l'intérieur a répondu qu'il collaborait étroitement avec Project X et d'autres groupes de femmes afin d'encourager les travailleuses du sexe à signaler à la police les cas de violence. À la suite de la session du comité CEDAW, le ministère de l'intérieur a pris contact avec Project X pour discuter de la session du comité. Aucune collaboration officielle n'a été établie mais une relation s'est mise en place qui facilite la tâche à Project X lorsqu'ils veulent signaler au ministère des cas de violence policière contre les travailleuses du sexe ou lorsque des travailleuses migrantes ont besoin d'aide.

LE MEXIQUE

Les Observations finales du comité CEDAW au Mexique recommandent que le gouvernement mène des recherches pour mettre en place des services destinés aux travailleurSEs du sexe. APROASE, A.C. prévoit de travailler avec des organisations nationales pour demander que les travailleurSEs du sexe participent de façon significative à ces recherches et à l'élaboration des services que recommande le comité CEDAW.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Des travailleurSEs du sexe ont témoigné devant le comité pour expliquer à quoi ressemble la vie des travailleurSEs du sexe dans un pays où le travail du sexe a été décriminalisé. Pendant la procédure d'examen de la Nouvelle-Zélande, le comité CEDAW s'est inquiété du manque de programmes pour « aider les travailleurSEs du sexe à sortir de l'industrie du sexe ». L'État et les travailleurSEs du sexe ont néanmoins pu démontrer qu'en Nouvelle-Zélande, les travailleurSEs du sexe ayant accès à la protection sociale et aux services, celles et ceux qui souhaitent sortir de l'industrie du sexe peuvent le faire sans difficulté.

Pendant sa procédure d'examen, le gouvernement Néo-Zélandais, a reconnu que l'exclusion des travailleurSEs du sexe migrantEs de la décriminalisation leur est préjudiciable et a indiqué que de possibles changements pourraient être effectués. L'organisation New Zealand Prostitutes Collective continue de sensibiliser les organisations gouvernementales et non gouvernementales à ce problème.



LA MACÉDOINE

STAR-STAR a dirigé la rédaction d'un rapport parallèle d'une coalition formée de STAR-STAR et de quatre ONG alliées représentant les personnes vivant avec le VIH, les usagerÈRES de drogues, les personnes LGBT et d'autres communautés marginalisées. Pendant la session du comité CEDAW, le président du comité a demandé si le gouvernement macédonien pensait adopter le modèle nordique malgré l'opposition de la coalition macédonienne. Le gouvernement macédonien a répondu qu'il s'engageait à impliquer les travailleurSEs du sexe dans l'élaboration des futures lois. Le comité n'a pas recommandé dans ses Observations finales que soit adoptée une loi visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré. Au lieu de cela, il a recommandé que le gouvernement adopte des mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurSEs du sexe et d'autres groupes marginalisés en renforçant la coopération entre les organisations de la société civile et les travailleurSEs du sexe dans l'objectif de lutter contre la violence faite aux travailleurSEs du sexe et d'améliorer l'accès à la protection sociale et aux soins de santé. STAR-STAR se servira de ces recommandations pour promouvoir la réforme de la loi sur le travail du sexe.

LE NÉPAL

Travailler avec le comité CEDAW a motivé SWAN au Népal à reformer une coalition pour les droits des femmes afin de promouvoir la mise en œuvre des recommandations du comité et la décriminalisation du travail du sexe. Par ailleurs, une des représentantes de SWAN est aussi membre de l'instance de coordination nationale du Fonds mondial et se servira des Observations finales du comité pour y promouvoir les droits des travailleurSEs du sexe.

ACTION N° 2

L'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe

Le renforcement des capacités à utiliser le SWIT dans le monde

Depuis la création du SWIT, en 2013, NSWP et les réseaux régionaux ont promu son adoption et sa mise en œuvre dans les pays du monde. Cet outil, désormais reconnu comme directive normative internationale pour les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe, est la référence pour les réseaux régionaux qui élaborent des programmes pour le renforcement des capacités dans les cinq régions de NSWP. Soixante-deux pourcents des membres de NSWP disent utiliser le SWIT dans leur travail de plaidoyer : le SWIT est devenu un outil de travail efficace pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. Ils signalent néanmoins que le SWIT n'est pas utilisé de façon systématique au niveau national et local.

« Je ne me souviens pas être allée à une réunion au cours de laquelle nous n'avons pas parlé du SWIT. Chaque fois qu'un de nos membres fait une activité, il mentionne le SWIT... Je ne crois vraiment pas qu'il y ait un seul domaine où nous n'ayons pas mentionné le SWIT, que ce soit en termes de programmes ou de plaidoyer. »

Staša Plećaš, directrice exécutive de SWAN



NSWP a demandé à ONUSIDA qu'elle fasse une évaluation de l'utilisation du SWIT mais cette demande a été ignorée. NSWP a donc trouvé les financements pour que ses membres puissent concevoir leur propre cadre d'évaluation piloté par la communauté afin d'évaluer la mise en œuvre du SWIT et la participation significative des travailleurSEs du sexe à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes. En septembre 2017, NSWP a organisé une réunion d'experts mondiaux à Kiev, en Ukraine, pour créer ce cadre d'évaluation. Des représentants des organisations membres de NSWP d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Asie centrale, d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, et d'Amérique latine ainsi que des parties prenantes externes de ONUSIDA, du FNUAP, du PNUD, de l'OMS, du Fonds mondial, de Aidsfonds et de LINKAGES – PACT ont participé à cette réunion.

« Lors de notre réunion régionale du FNUAP sur le VIH à Istanbul [en octobre 2017], la plupart des bureaux des pays ont exprimé le besoin de créer un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du SWIT (mais aussi du MSMIT, de l'IDUIT et du TRANSIT). Ce besoin fait directement écho à votre initiative de créer un cadre d'évaluation piloté par la communauté. Je pense qu'il sera extrêmement utile à tous les bureaux des pays de cette région. »

Andrey Poshtaruk, Conseiller régional pour le FNUAP

Les parties prenantes externes qui étaient présentes à la réunion ont pu faire l'expérience d'un processus piloté par la communauté et ont été motivées à s'engager pour promouvoir le SWIT.

« J'ai trouvé que c'était un moment très fort... pour moi, c'était un bel exemple d'un événement au cours duquel la communauté prend les rênes et crée un système efficace d'évaluation et de suivi... et je pense que nous pouvons tous en tirer une leçon... les travailleurSEs du sexe qui ont l'opportunité de participer et d'avoir un rôle de leader dans un tel processus, non seulement se l'approprient mais elles/ils en font aussi un outil sur mesure qu'ils/elles peuvent utiliser... J'espère que nous pourrions tirer les leçons de cette expérience. »

Lynn Werlich, directrice du programme international de Aidsfonds pour les travailleurSEs du sexe

En 2018, ce cadre d'évaluation a été mis à l'essai par des membres de NSWP dans quatre pays : L'Indonésie, le Kenya, le Suriname et l'Ukraine. NSWP a décrit ces expériences dans un rapport mondial. Le programme de mise à l'essai a permis aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe de renforcer leurs relations avec les parties prenantes externes et d'améliorer la compréhension des deux partis du fonctionnement de cet outil.

L'IMPACT EN INDONÉSIE (OPSI)

OPSI a mené des entretiens avec diverses parties prenantes dont des représentants du PNUD. Le PNUD a donc invité OPSI et APNSW à former leur personnel dans les domaines de l'émancipation des communautés et de la lutte contre la violence. Cette expérience a permis de renforcer les relations avec les parties prenantes externes mais aussi d'améliorer leur compréhension du concept de « participation significative » ; cela a aussi permis de comprendre en quoi les conditions imposées par les gouvernements et les ONGI ont empêché OPSI d'obtenir des financements. Grâce à ces rencontres, OPSI a obtenu un contrat en tant que partenaire pour l'apport d'une aide technique sur le Fonds mondial concernant les programmes destinés aux femmes travailleuses du sexe ; cela les a aussi motivés à avoir comme priorité le renforcement de leur propre capacité.



L'IMPACT AU KENYA (KESWA)

Le programme de mise à l'essai a permis à KESWA d'expliquer aux parties prenantes externes le fonctionnement du SWIT ; beaucoup d'entre elles ne connaissaient pas son existence ou ne comprenaient pas bien son intérêt ou n'en connaissaient que certaines sections. Le programme a également permis à KESWA de renforcer ses relations organisationnelles, en particulier avec le gouvernement local.

« Nous étions surpris qu'ils soient disponibles et qu'ils acceptent de faire les entretiens. Avant, ce n'était pas possible que ça arrive, mais au moins maintenant, nous sommes dans une position dans laquelle nous pouvons faire ça. »

Phelister Abdalla, Coordinatrice de KESWA

Les parties prenantes comprennent mieux ce que signifie la participation significative des travailleurSEs du sexe et impliquent donc plus souvent les travailleurSEs du sexe dans les activités. Par exemple, le FNUAP a commencé des discussions sur les programmes d'utilisation du préservatif avec KESWA et leur a demandé de faire des présentations pendant les réunions du FNUAP.

L'IMPACT AU SURINAME (SUCOS)

Avant le programme de mise à l'essai, de nombreuses parties prenantes n'avaient jamais impliqué les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe dans l'élaboration des programmes. Dans le cadre du programme de mise à l'essai, SUCOS a mené des entretiens avec des représentants de l'Instance de coordination nationale, du FNUAP, du ministère de la santé du Suriname et des prestataires de services ce qui a aidé SUCOS à développer des relations organisationnelles. SUCOS a ainsi pu identifier ce que les parties prenantes ne comprenaient pas ou ne connaissaient pas du SWIT, les problèmes qu'il pouvait y avoir au niveau de la mise en œuvre du SWIT et les possibilités pour les travailleurSEs du sexe d'être impliqués de façon significative.

SUCOS a reconnu l'importance du SWIT en tant qu'outil de plaidoyer et a ainsi pu continuer à renforcer ses relations avec les parties prenantes et à promouvoir la participation significative des travailleurSEs du sexe. SUCOS est un partenaire national du programme de la coalition des travailleurSEs du sexe des Caraïbes pour le renforcement de la capacité des travailleurSEs du sexe à participer aux processus du Fonds mondial. En se servant du SWIT, SUCOS a pu promouvoir avec succès la participation des travailleurSEs du sexe à la stratégie nationale du Suriname pour la lutte contre le VIH/sida et à l'Instance de coordination nationale.

L'IMPACT EN UKRAINE (Legalife-Ukraine)

Grâce au programme de mise à l'essai, Legalife-Ukraine a pu créer de nouvelles relations, renforcer celles qui existaient déjà et mieux expliquer le fonctionnement du SWIT.

« Pendant l'évaluation, nous avons vraiment trouvé de nouveaux partenaires et les parties prenantes connaissent maintenant mieux le fonctionnement du SWIT. »

Nataliia Isaieva, Directrice de Legalife-Ukraine

Une nouvelle relation avec le secrétaire de l'Instance de coordination nationale s'est mise en place, ce qui était primordial pour garantir que le financement des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe est inclus dans le plan de transition de l'Ukraine pour le Fonds mondial.

Renforcement des capacités à utiliser le SWIT dans les régions

Grâce aux financements apportés par Bridging the Gaps et aux financements du Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe venant du Robert Carr Fund, NSWP a pu continuer de répondre aux demandes d'aide technique des réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe de soutenir leurs programmes nationaux de renforcement de leurs capacités.



Les réseaux régionaux ont, quant à eux, continué à former, à financer et à apporter une aide technique aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe afin de renforcer la capacité des travailleurSEs du sexe à promouvoir les meilleures pratiques (comme prévu dans le SWIT) à la fois au niveau national et local. Plus de 1 500 travailleurSEs du sexe de 98 organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe venant de 42 pays ont participé aux activités de renforcement des capacités en 2017. Ces activités portaient sur des domaines variés : concevoir des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe, trouver les financements pour la lutte contre le VIH pour émanciper la communauté, pour la prévention de la violence et pour offrir aux travailleurSEs du sexe des services complets, former les prestataires de services de lutte contre le VIH, promouvoir la participation significative des travailleurSEs du sexe à l'élaboration des plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH et le sida et aux propositions de financements du Fonds mondial, et demander des comptes aux ONGI, aux gouvernements et aux prestataires de services de lutte contre VIH.

L'IMPACT AU BANGLADESH (HARC)

En septembre 2016, APNSW et HARC ont organisé une formation de 3 jours sur le SWIT pour les travailleurSEs du sexe du Bangladesh. Pendant cette formation, les participants ont élaboré une stratégie pour mettre en œuvre le SWIT au Bangladesh. Les participants se sont notamment concentrés sur la lutte contre la violence. En février 2017, HARC a traduit le SWIT en Bengali et a organisé un atelier de deux jours pour préparer cette stratégie.

« Au début, nous avons pensé soumettre nous-même notre demande aux donateurs. Nous avons partagé notre rapport avec APNSW et cela les intéressait aussi de soumettre un projet régional... Nous étions aussi très contents et intéressés de travailler avec APNSW. »

Niger Sultana, Coordonateur de HARC

Pour de nombreuses organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ayant participé à la formation sur le SWIT organisée par APNSW (telle que HARC), la violence faite aux travailleurSEs du sexe faisait partie des priorités ; c'est un problème qui n'est pas traité par les programmes existants. En 2017, APNSW a obtenu des subventions du Fonds des femmes d'Asie du Sud (South Asia Women Fund) pour financer un programme régional de deux ans basé sur le chapitre du SWIT portant sur la violence – APNSW a fait sa demande de financement en collaboration avec HARC (Bangladesh), JMMS (Népal), OPSI (Indonésie) et AMA (Myanmar).

HARC se sert également du SWIT pour ses propres programmes de promotion de l'émancipation de la communauté et pour son travail de plaidoyer auprès du gouvernement et des ONG internationales/nationales.

L'IMPACT AU KIRGHIZISTAN (Tais Plus)

Tais Plus, au Kirghizistan, continue d'utiliser le SWIT dans son travail et pour promouvoir des programmes respectueux des droits humains pour les travailleurSEs du sexe. En 2015, Tais Plus a conçu un programme de formation au SWIT destiné aux prestataires de services et piloté par des travailleurSEs du sexe ; ils continuent aussi de renforcer la capacité des travailleurSEs du sexe à former les gens sur le SWIT et à faciliter sa mise en œuvre.

« En 2017, le personnel d'organisations de prestation de services en lien avec le VIH a commencé à dire qu'ils comprenaient pourquoi le SWIT est utile et pourquoi il devrait être utilisé. »

Tais Plus, Kirghizistan



La plupart des financements que le Kirghizistan reçoit pour les programmes de lutte contre le VIH et les IST destinés aux travailleurSEs du sexe vient de donateurs internationaux, principalement du Fonds mondial. En 2017, le Kirghizistan a fait une demande de continuation des financements auprès du Fonds mondial pour la période 2018-2020 en se servant des sections du SWIT sur les services dirigés par la communauté, sur la création d'environnements favorables et sur le suivi de la qualité des services.

« Que ce soit au niveau de la rédaction de la proposition ou de la préparation des réponses au Comité technique d'examen des propositions, nous avons promu le SWIT comme un outil qui doit être utilisé dans les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe. »

Tais Plus, Kirghizistan

Tais Plus demande également que des programmes basés sur le SWIT soient inclus dans le processus de planification de la transition du Fonds mondial et dans les services publics de lutte contre le VIH.

ACTION N° 3

Amnesty International

Depuis que la Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe a été adoptée en mai 2016, le secrétariat international continue de promouvoir une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains.

En 2017, Amnesty International a lancé des projets qui intègrent les droits des travailleurSEs du sexe dans le travail plus large que fait Amnesty International sur les droits sexuels et reproductifs, la discrimination et la détention. En mars 2018, Amnesty International a publié Politique sur les problématiques liées au corps humain : Introduction à la criminalisation de la sexualité et de la procréation – un outil destiné aux militantEs sur la criminalisation de la sexualité, des comportements sexuels et de la procréation.

Au niveau international, Amnesty International continue de travailler en collaboration avec le mouvement pour les droits des travailleurSEs du sexe, par l'intermédiaire de l'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe, dans l'objectif de promouvoir des politiques et des mesures sur le travail du sexe qui respectent les droits humains.

Au niveau national, les sections d'Amnesty International soutiennent les organisations de défense des droits des travailleurSEs du sexe :

L'INDE : en juillet 2018, AI Inde a condamné un projet de loi pour la lutte contre la traite des personnes parce qu'il faisait l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes.

L'IRLANDE : en mars 2017, AI Irlande a collaboré avec l'organisation Sex Workers Alliance Ireland pour s'opposer à la criminalisation des clients, un point qu'ils ont mentionné dans leur rapport parallèle au Comité CEDAW.

LA NORVÈGE : en 2017, AI Norvège a mentionné la criminalisation des clients des travailleurSEs du sexe et la situation des droits des travailleurSEs du sexe dans son rapport parallèle au Comité CEDAW. Ils ont également participé à une discussion d'experts sur le travail du sexe avec PION. En 2018, AI Norvège a travaillé avec PION pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations du Comité CEDAW.

LA RUSSIE : en août 2017, Amnesty International a publié un article sur Irina Maslova, directrice de Silver Rose, dans le cadre de leur campagne sur les défenseurs des droits humains en Russie.

LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : en juin 2017, Amnesty International a mentionné le rapport national sur le travail du sexe de 2016 et certaines questions relatives au travail du sexe dans un article d'opinion portant sur les prochaines élections et la question des droits humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée.



Dans l'ensemble, la collaboration avec les sections d'Amnesty International est limitée mais les membres de NSWP ont indiqué que la Position d'Amnesty International sur le travail du sexe reste un outil précieux.

«... ça été très utile qu'une grosse organisation comme Amnesty publie un document en faveur de la décriminalisation parce que c'est ensuite facile de trouver des groupes qui veulent prendre position ; on n'a pas besoin de réinventer la roue. On peut juste suivre Amnesty. »

Luca Stevenson, Coordinateur de ICRSE

L'IMPACT AUX ÉTATS-UNIS (COYOTE-Rhode Island et HIPS)

Aux États-Unis, Amnesty International est une organisation connue et respectée ; elle a plus d'un million de personnes qui la soutiennent et plus de 200 000 membres qui payent une cotisation. La résolution sur le travail du sexe d'Amnesty International a motivé deux initiatives législatives pour la décriminalisation du travail du sexe dans les États du New Hampshire et de Washington D.C.

Dans le New Hampshire, COYOTE-Rhode Island, US PROStitutes collective et d'autres organisations de travailleurSEs du sexe ont fait pression en 2016 et 2017 pour que le travail du sexe soit décriminalisé. En janvier 2018, un projet de loi pour le financement d'une étude sur les conséquences de la criminalisation du travail du sexe dans l'État du New Hampshire a obtenu la majorité à la Chambre des représentants. Malheureusement, face à l'opposition d'un groupe de lutte contre la traite des personnes composé du gouverneur, de féministes fondamentales et de groupes abolitionnistes, le Sénat a décidé de ne pas voter la loi en 2018.

Le 11 août 2015, un membre du conseil municipal de Washington D.C., David Grosso, a publiquement apporté son soutien à la Position d'Amnesty International sur le travail du sexe et demandé qu'une discussion ait lieu concernant la réforme de la loi sur le travail du sexe à Washington D.C.

« Je félicite Amnesty International pour avoir pris position et exprimé son soutien à la décriminalisation du travail du sexe dans l'objectif de mettre fin aux violations des droits des travailleurSEs du sexe... J'espère que grâce au soutien d'une organisation respectée de défense des droits humains telle que Amnesty International pour la décriminalisation, nous pourrions commencer à avoir une discussion sur la réforme de lois et de politiques similaires à D.C. »

M. Grosso, conseiller municipal

En 2016, grâce à un des membres de NSWP, HIPS, la Coalition des défenseurs des droits des travailleurSEs du sexe (Sex Worker Advocates Coalition) a été créée. Ce groupe a collaboré avec le bureau de M. Grosso pour préparer une loi qui respecterait les droits des travailleurSEs du sexe. En 2017, M. Grosso a proposé un projet de loi pour la décriminalisation du travail du sexe entre adultes : *Reducing Criminalization to Promote Public Safety and Health Act of 2017* (loi de 2017 pour réduire la criminalisation et promouvoir la santé et la sécurité publiques). Les discussions sur le projet de loi ont été suspendues en 2018 mais la Coalition continue de mobiliser le grand public, les alliés et les membres du conseil municipal pour que ce projet soit réintroduit.

L'IMPACT EN HONGRIE (SZEXE)

La première étude de cas rendait compte de l'évolution de la relation entre SZEXE et AI Hongrie et du soutien que Amnesty a apporté à SZEXE et aux organisations transgenres en exigeant qu'ils soient autorisés à participer à la Pride de 2016.

En 2017 et 2018, AI Hongrie a continué à apporter son soutien à SZEXE.

« On peut vraiment compter sur eux – chaque fois que nous les invitons à participer à un évènement, ils viennent. »

Boglárka Fedorkó, SZEXE



AI Hongrie a dialogué avec SZEXE pour préparer leur plan de stratégie et décider de leurs priorités en 2018 ; ils ont également entrepris de faire un travail en lien avec les familles des travailleurSEs du sexe et leurs droits parentaux. Par ailleurs, leur soutien a aussi permis à SZEXE de développer des relations avec les organisations de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits humains et des droits des personnes LGBT.

Malheureusement, la montée du conservatisme et du nationalisme en Hongrie a influencé le rôle de AI Hongrie dans le travail de plaidoyer public de SZEXE. Le gouvernement de coalition de droite de Hongrie a mené une campagne contre des organisations internationales telles que Amnesty International et la Open Society Foundations en les accusant « d'être des agents étrangers et de promouvoir les valeurs libérales de l'Ouest ». À la suite de cette campagne, le soutien du grand public pour Amnesty International a diminué.

En septembre 2017, SZEXE a lancé une campagne de plaidoyer. SZEXE voulait inclure dans sa campagne des organisations de la société civile qui soutiennent la décriminalisation et une approche du travail du sexe respectueuse des droits des travailleurSEs du sexe mais, en raison de la montée du conservatisme et du nationalisme en Hongrie, ils ont décidé de ne pas parler publiquement de ce soutien.

« Malheureusement, nous ne pouvons pas nous servir de ces alliances stratégiques pour promouvoir notre projet à cause de la situation politique actuelle dans le pays. »

Boglárka Fedorkó, SZEXE

L'IMPACT AU BRÉSIL (Davida)

La première étude de cas rendait compte de l'impact de la montée du conservatisme au Brésil sur la capacité des travailleurSEs du sexe à se servir des directives internationales et à travailler avec Amnesty International. Cette tendance a continué en 2017.

« De 2005 à 2010, c'était les droits qui primaient. Tout le monde parlait des droits tout le temps. Ces dernières années, avec le coup d'État parlementaire, tout ça a disparu.... »

Laura Murray, Davida

La montée du conservatisme et les violations des droits humains au Brésil ont rassemblé les organisations et minimiser l'opposition des féministes fondamentales et des groupes abolitionnistes. Cette lutte a cependant épuisé les organisations progressistes dont Amnesty International. La capacité des alliés et des alliés potentiels de collaborer avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe telles que Davida est donc limitée.

Le gouvernement conservateur limite l'utilisation par les travailleurSEs du sexe des politiques et des directives internationales dans leur travail de plaidoyer politique mais ce sont des outils qui restent utiles, en particulier auprès des législateurs qui continuent d'avoir de l'estime pour les organisations internationales de défense des droits humains. Le danger pour les travailleurSEs du sexe du Brésil actuellement, c'est que les clients des travailleurSEs du sexe soit criminalisés et que le travail du sexe soit déclassé et ne soit plus reconnu comme une profession.



Conclusion

Les politiques et les directives internationales qui défendent les droits humains sont toujours une ressource précieuse pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. En 2017-2018, les membres de NSWP ont continué à se servir de ces outils pour construire des alliances, élaborer des programmes de lutte contre le VIH destinés aux travailleurSEs du sexe, obtenir des financements et promouvoir la participation significative des travailleurSEs du sexe à la réforme des lois et à la conception de programmes basés sur des données factuelles.

Bien que des organisations internationales aient adopté des politiques et des directives respectueuses des droits humains, leur mise en œuvre par leurs bureaux nationaux, leurs associés et leurs partenaires reste inadéquate. Ce sont donc souvent les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui ont la charge de promouvoir ces directives sur le terrain et qui bénéficient de peu de soutien et sont souvent confrontée à l'opposition et à l'inaction des autres parties.

De nombreux pays d'Asie-Pacifique, d'Europe de l'Est, d'Europe centrale et d'Asie centrale, des Caraïbes et d'Amérique latine sont en train de s'affranchir des financements du Fonds mondial et d'autres donateurs internationaux. Il existe un danger réel qu'une fois que les gouvernements et les partis responsables de la mise en œuvre des programmes n'auront plus de comptes à rendre aux donateurs, ils feront moins d'effort pour que les programmes mis en œuvre soient réellement respectueux des droits humains.

De plus en plus de gouvernements conservateurs refusent de mettre en œuvre les recommandations de l'ONU et de respecter des directives qui promeuvent les droits humains ; dans certains contextes, cette tendance s'est traduite par des attaques sur les organisations internationales de défense des droits humains et leurs militantEs.

La plus grande menace pour une approche du travail du sexe basée sur des données factuelles et respectueuse des droits humains reste les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes. Ces groupes attaquent les organisations de défense des droits des travailleurSEs du sexe et tentent de décrédibiliser les positions adoptées par l'ONU et d'autres organisations internationales pour que soient respectés les droits des travailleurSEs du sexe. Ils tentent aussi de faire accepter des politiques et des lois qui sont préjudiciables aux travailleurSEs du sexe et favorisent la violation de leurs droits.

NSWP, nos membres et nos alliés des mouvements pour la défense des droits humains et des droits des femmes continuent de collaborer pour protéger les positions prises par l'ONU pour le respect des droits des travailleurSEs du sexe et pour promouvoir des politiques et des pratiques qui permettront de faire avancer leurs droits, de les faire respecter et de les voir réalisés. Cette collaboration existe aussi pour empêcher que soient adoptées des politiques et des lois qui entravent les droits humains et vulnérabilisent les travailleurSEs du sexe.

NSWP et ses membres ont des ressources et un pouvoir limités. Malgré ces limitations, nous avons fait de remarquables progrès pour la promotion d'une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains et nous continuerons à lutter. Cela dit, la criminalisation, la violence, la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion sociale des travailleurSEs du sexe continuent et empirent ; c'est pourquoi les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont besoin d'un appui plus proactif et plus déterminé de la part des organisations internationales.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une méthodologie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents de politique générale sont le résultat de travaux de recherche documentaire, d'une consultation menée en ligne auprès des organisations membres de NSWSP et d'informations recueillies auprès de certains membres.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLES, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWSP est une société privée à but non lucratif
et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :



NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.